



## ÉVALUATION DU BILAN DES FORMATIONS : LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR DANS LES DOSSIERS D'AUTOÉVALUATION

### CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023 VAGUE C

Les établissements concernés (universités, écoles) sont ceux qui visent une accréditation de leur offre de formation par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et, le cas échéant, du Ministère de la culture.

Chaque établissement dépose les dossiers d'autoévaluation de ses formations le **15 juin 2022**.

Dans le cas d'une formation co-accréditée, un seul dossier d'autoévaluation est déposé par l'établissement déposant désigné par tous les établissements co-accrédités.

### COMPOSITION DES DOSSIERS D'AUTOÉVALUATION

Le dossier d'autoévaluation (DAE) de chaque formation est constitué des éléments suivants :

#### Formations du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> cycle

- **le rapport d'autoévaluation d'une formation**, sous la forme d'un tableau .xls pour les formations du 1<sup>er</sup> cycle (document DAE01), pour les formations du 1<sup>er</sup> cycle relevant du « périmètre dans lequel se construit le bachelor universitaire de technologie » (frame du document DAE02), pour les formations du 2<sup>e</sup> cycle (document DAE03) et pour les formations du 2<sup>e</sup> cycle en 5 ans (diplôme de l'IEP ou certificat de capacité d'orthophonie, document DAE08) ;
- **les documents ayant valeur de preuve** listés ci-dessous dans un fichier zippé pour chaque formation.

#### Formations du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> cycle du domaine de la culture

- **le rapport d'autoévaluation d'une formation du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>e</sup> cycle du domaine de la culture** sous la forme d'un fichier texte (.pdf) d'environ 5 pages (document DAE04) ;
- **le tableau de données** sous la forme d'un tableau .xls (document DAE05) ;
- **les documents ayant valeur de preuve** listés ci-dessous dans un fichier zippé pour chaque formation.

#### Formation du 3<sup>e</sup> cycle

- **le rapport d'autoévaluation d'une formation** du 3<sup>e</sup> cycle sous la forme d'un fichier texte (.pdf) d'environ 20 pages (document DAE06) ;
- **le tableau de données** sous la forme d'un tableau .xls (document DAE07) ;
- **les documents ayant valeur de preuve** listés ci-dessous dans un fichier zippé pour chaque formation.

## DOCUMENTS AYANT VALEUR DE PREUVE

Pour chaque formation, les documents ayant valeur de preuve à fournir dans le DAE sont les suivants :

### Formations du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> cycle (hors BUT)

- une présentation succincte de la formation (1-2 pages maximum) autour des deux points suivants :
  - l'inscription de la formation dans les orientations pédagogiques et les priorités thématiques de l'établissement (dont celles liées à l'initiative d'excellence ou aux projets connexes du PIA) ; existence d'un label national, européen ou international ;
  - la structuration de la formation : schéma des parcours diplômants et des parcours des étudiants en amont et en aval de la formation, dont les parcours personnalisés, les passerelles possibles et l'articulation avec les formations voisines du même cycle et du cycle antérieur et/ou supérieur ;
- la maquette de la formation déclinée en blocs de connaissances et de compétences (en cohérence avec la fiche RNCP et, le cas échéant, un référentiel spécifique de compétences) ou, à défaut, la maquette « classique » et le tableau de correspondance avec la fiche RNCP et avec, le cas échéant, un référentiel spécifique de compétences ;
- la fiche de la qualité de l'insertion professionnelle des diplômés (métiers occupés, secteurs d'activité, statuts, salaires, types de contrat) ;
- le compte rendu du dernier conseil de perfectionnement de la formation incluant sa composition.

### Formations du 1<sup>er</sup> cycle relevant du périmètre dans lequel se construit le Bachelor universitaire de technologie (BUT)

- une présentation succincte des formations relevant du périmètre dans lequel se construit le bachelor universitaire de technologie (BUT) (1-2 pages maximum) autour des deux points suivants :
  - l'inscription des formations relevant du périmètre dans lequel se construit le BUT, dans les orientations pédagogiques et les priorités thématiques de l'établissement ;
  - la structuration des formations relevant du périmètre dans lequel se construit le BUT : schéma des parcours diplômants et des parcours des étudiants en amont et en aval de la formation, dont les parcours personnalisés, les passerelles possibles et l'articulation avec les formations voisines du même cycle et du cycle antérieur et/ou supérieur ;
- la maquette de la licence professionnelle déclinée en blocs de connaissances et de compétences (en cohérence avec la fiche RNCP et, le cas échéant, un référentiel spécifique de compétences) ou, à défaut, la maquette « classique » et le tableau de correspondance avec la fiche RNCP et avec, le cas échéant, un référentiel spécifique de compétences ;
- la fiche de la qualité de l'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle (métiers occupés, secteurs d'activité, statuts, salaires, types de contrat) ;
- les comptes rendus du dernier conseil de perfectionnement de la licence professionnelle incluant sa composition.

### Formations du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> cycle du domaine de la culture

- la maquette de la formation déclinée en blocs de connaissances et de compétences (en cohérence avec la fiche RNCP et, le cas échéant, un référentiel spécifique de compétences) ou, à défaut, la maquette « classique » et le tableau de correspondance avec la fiche RNCP et avec, le cas échéant, un référentiel spécifique de compétences ;

- la fiche de la qualité de l'insertion professionnelle des diplômés (métiers occupés, secteurs d'activité, statuts, salaires, types de contrat) ;
- l'extrait du compte rendu du dernier conseil de perfectionnement de l'établissement, qui porte sur la formation évaluée.

### Formations du 3<sup>e</sup> cycle

- un tableau présentant le schéma de l'offre de formation portée par l'école doctorale : les domaines scientifiques, les disciplines de doctorat, les unités ou équipes de recherche rattachées à chaque domaine scientifique (ou à défaut à l'école doctorale) et les établissements co-accrédités (délivrance conjointe ou partagée du diplôme) ;
- le catalogue de l'offre de formation transversale, disciplinaire et thématique ;
- un tableau de correspondance entre les blocs de compétences des fiches RNCP relatives à l'école doctorale et du programme de la formation doctorale ;
- la maquette et le contenu du portfolio des formations ;
- une fiche de la qualité du devenir professionnel des docteurs inscrits dans l'école doctorale (secteurs d'activité, statuts, salaires, types de contrat) ;
- le questionnaire d'évaluation de la formation doctorale.